

GOVERNANCE MONDIALE ET COHERENCE DE L'ACTION DES ACTEURS MULTILATERAUX EN MATIERE ECONOMIQUE, COMMERCIALE ET SOCIALE

FRANCIS MAUPAIN,

ancien conseiller spécial du Directeur général du BIT

Je suis heureux de participer à cet échange, et tout à fait disposé à me soumettre aux instructions que j'ai reçues des organisatrices de le faire sans langue de bois. J'y ai d'autant moins de mérite que, n'étant plus fonctionnaire du Bureau international du travail (BIT) et n'ayant pas qualité pour exposer son point de vue, je ne saurais craindre de m'exposer à ses foudres.

Je ferai peut-être preuve de davantage d'indiscipline en ce qui concerne le sujet spécifique de mon intervention. Certes, c'est bien parce que le thème de la gouvernance globale est à mes yeux de première importance que je suis ici. Toutefois, à partir de l'expérience de l'Organisation internationale du travail (OIT) et dans le contexte actuel de la crise de l'économie mondiale et des débats autour de l'emploi et de l'austérité en Europe, la dimension de cette gouvernance qui paraît la plus pressante n'est pas – quelle que soit sa grande importance – celle qui touche au rôle des acteurs privés mais bel et bien celle de la cohérence de l'action des acteurs interétatiques. Ce n'est sans doute pas un hasard du reste si une partie importante du rapport du nouveau Directeur général du BIT à la Conférence internationale du travail (CIT), actuellement en session, est consacrée à ce sujet¹. Avec votre permission, je voudrais donc y consacrer l'essentiel de mes réflexions.

I. Auparavant je dois cependant rendre justice à la richesse du rapport de J.-L. ITEN et en particulier aux développements qu'il consacre à l'OIT et à l'originalité de son expérience. En laissant de côté des points de détail que je pourrai discuter directement avec lui, je voudrais évoquer brièvement l'aspect de la question qui me semble le plus intéressant. Il s'agit précisément de l'attitude des organisations syndicales et patronales vis-à-vis du rôle des autres organisations non gouvernementales (ONG) au sein de l'OIT.

Elle est intéressante parce qu'elle met en jeu la dialectique de la légitimité du processus de décision au sein des organisations intergouvernementales (OIG)

¹ Voy. : « Vers le centenaire de l'OIT. Réalités, renouveau et engagement tripartite » CIT, 102^{ème} session, 2013 Rapport I (A), http://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---relconf/documents/meetingdocument/wcms_214108.pdf